

**Utilisation des pesticides SDHI – situation cantonale. Distinguer le danger du risque, et l'efficacité du rendement**

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Danger et risque sont deux choses distinctes. Un exemple : les hippopotames représentent un danger en Afrique, mais le risque pour nous, en Suisse, est nul. Parfois danger et risque sont mêlés, il faudrait alors agir. C'est le cas des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase, appelés pesticides SDHI.

Ils représentent bien un danger : ils sont conçus pour ça, tuer leur(s) cible(s). Mais ils présentent aussi un risque, car ils sont maintenant partout et ... pas qu'en Afrique. De la même façon, l'efficacité d'une substance est une chose et son impact sur le but recherché, par exemple la guérison d'une maladie ou le rendement d'une culture, en est une autre.

Il en va de même pour les pesticides SDHI. Ils sont efficaces pour ralentir la multiplication des champignons déposés sur des feuilles. Pas de discussion, les SDHI sont efficaces pour « tuer » (ou perturber) leur enzyme cible, la SDH<sup>1</sup>. L'action des SDHI sur les rendements des cultures est une toute autre histoire. Les résultats observés dans des conditions naturelles<sup>2</sup> varient et sont éloquentes : nuls ou au mieux quelques pourcent. Ce sont les chiffres rendus publics par des laboratoires indépendants, ou, comble de l'ironie, par les firmes de l'agrochimie et les autorités sanitaires, elles-mêmes.<sup>3</sup>

Par leurs modes d'action, les pesticides SDHI représentent une menace incontrôlable pour l'ensemble de la biodiversité et pour la santé des humains. Des centaines de scientifiques ont lancé une alerte se basant sur l'ensemble des études scientifiques indépendantes.

Les fongicides de la gamme des SDHI avec les substances actives Boscalid, Fluopyrame et Fluxapyroxad sont toujours autorisés en Suisse et majoritairement utilisés dans les cultures maraîchères, mettant ainsi directement en danger la faune des sols mais également les insectes, tels que les papillons, abeilles sauvages et mellifères, indispensable à la pollinisation de nos cultures et à notre indépendance alimentaire.

Dans cette situation, le principe de précaution devrait être appliqué et ces substances interdites d'utilisation. Le 16 décembre 2022, les instances fédérales ont classé la motion 20.4486 qui demandait l'interdiction des SDHI. Dans de telles situations, les cantons ont également le moyen d'agir et de prévenir.

**Les questions suivantes sont demandées au Gouvernement :**

- 1. Des pesticides de la famille des SDHI sont-ils encore utilisés dans le canton ?**
- 2. Si oui, quelles quantités ont été annoncées auprès des instances cantonales compétentes ces cinq dernières années ?**
- 3. Est-ce que des modes de traitements alternatifs et plus respectueux de l'environnement et de l'humain sont proposés ?**
- 4. Est-ce qu'une vulgarisation et une sensibilisation existent actuellement auprès des secteurs concernés par l'utilisation de ces SDHI ?**

Par avance, je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

1. la succinate déshydrogénase, une enzyme clef de la respiration des cellules.

2 Des causes multiples, par exemple <http://endsdhi.com/wp-content/uploads/2021/11/soilborne.pdf>

3. <https://monsanto.com/app/uploads/2017/05/fungicide>

[https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Hauts-de-France/029\\_Inst-Hauts-de-France/Techniques-et-productions/Experimentation/Tome1\\_cereales2017-2018.pdf](https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Hauts-de-France/029_Inst-Hauts-de-France/Techniques-et-productions/Experimentation/Tome1_cereales2017-2018.pdf)

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

### **Co-signataires**

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 11 octobre 2023